

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL677

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 80, après le mot : « contrat », insérer les mots : « de projet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.